



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

emploi

Question écrite n° 67631

## Texte de la question

M. Jacques Houssin souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur la situation des entreprises qui emploient des travailleurs handicapés. En effet, les entreprises qui emploient un ou plusieurs travailleurs reconnus handicapés sont susceptibles de bénéficier d'abattements de salaire, après avis de l'inspecteur du travail. Or, il apparaît dans la pratique que la procédure à suivre en vue de l'obtention de l'avis de l'inspecteur du travail est longue et complexe. Une véritable incitation à l'embauche des travailleurs handicapés pourrait consister en un abattement systématique, dont bénéficieraient les entreprises qui emploient un ou plusieurs salariés handicapés. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement peut envisager d'assouplir les conditions d'attribution des abattements de salaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Houssin](#)

**Circonscription :** Nord (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67631

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** emploi, cohésion sociale et logement

**Ministère attributaire :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juin 2005, page 6198

**Question retirée le :** 26 juillet 2005 (Fin de mandat)